

www.magazine-decideurs.com

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

## Bruno Delpeut (Anseris) « Nous préservons la totale indépendance des cabinets ainsi que leur histori...



### Bruno Delpeut

Le groupe Anseris permet aux CGP de se rapprocher, tout en conservant leur indépendance, afin de mettre en place de nouveaux outils pour améliorer leurs offres, confronter leurs courants d'affaires et rester en conformité avec les nouvelles réglementations. Bruno Delpeut présente ce groupe de CGP « nouvelle génération » pour Décideurs.

#### **Décideurs. Pourquoi avez-vous créé Anseris ?**

**Bruno Delpeut.** Auparavant, j'avais créé Infnitis qui était le premier groupement français et qui répondais à un développement des cabinets davantage sous forme commerciale que de manière associative. Le marché ayant évolué, je me suis aperçu que le format traditionnel des groupements s'essouffait. Notamment sur les marges qui se sont réduites, mais également au regard des besoins de services et de solutions qui sont de plus en plus importants, ainsi que les coûts induits par ces évolutions et enfin certains services apportés qui ont vocation à disparaître comme le back office avec la digitalisation.

L'idée était de réfléchir à un nouveau modèle qui permette d'accompagner les indépendants de la meilleure manière possible. Le marché connaissait déjà les groupements associatifs et commerciaux. Il était nécessaire de passer à autre chose, notamment via une assise capitalistique. En effet, avec Anseris, les cabinets de CGP ne sont pas de simples partenaires, ils sont aussi associés. Cette idée s'inscrit dans une vraie implication des CGP dans l'évolution de la profession et dans une démarche active dans la création d'un groupe. Notre

[Visualiser l'article](#)

ambition sur le marché des CGP est de créer une marque forte avec des moyens de communication qui vont être importants. Par ailleurs, nous souhaitons être présents sur le territoire national au moyen d'une croissance agrégée. Ainsi, les structures qui nous rejoignent ont d'ores et déjà une taille raisonnable.

Dans les faits, Anseris va compter d'ici fin mai près de 2 milliards d'euros conseillés avec une dizaine de cabinets, seulement quelques semaines après son lancement. Sur un horizon à cinq ans, les 150 cabinets qui représenteront le groupe suivant le principe de *numerus clausus*, devraient, c'est un objectif, conseiller plus ou moins 10 milliards d'euros d'encours.

« Les cabinets qui nous rejoignent ont, tout comme le projet, une vocation entrepreneuriale »

### Quelle est l'originalité d'Anseris ?

Nous préservons la totale indépendance des cabinets ainsi que leur historique. De plus, à la différence d'un groupement ou d'une association, les cabinets ne sont pas adhérents mais associés. Préserver l'historique de nos associés signifie que nos associés peuvent continuer à travailler avec leurs partenaires existants et avec en général de meilleures conditions financières. De plus à aucun moment nous n'intervenons dans la chaîne de commissionnement. L'associé étant directement rémunéré par le fournisseur. Auparavant, dans le schéma groupement la pratique voulait que les adhérents travaillent avec les partenaires sélectionnés, notamment concernant les commissions de sur-rémunération qui était conservé par le Groupement hors en plus des problèmes de co courtage, les adhérents se plaignaient d'un manque de transparence. À l'inverse, notre modèle en architecture ouverte assure aux membres que l'intégralité de celles-ci leur sera reversé. Vis-à-vis d'Anseris, les associés s'acquittent d'une redevance mensuelle. En effet, dans le mouvement d'évolution du secteur, nous facturons des honoraires de fonctionnement. De plus, l'ensemble de la stratégie du groupe est décidée avec les cabinets. Aussi, les conseillers membres du groupe peuvent également devenir de véritables « banquiers privés indépendants ». Dans le cadre de notre partenariat avec la banque Delubac & Cie, les CGP peuvent proposer l'ensemble des services bancaires classiques à leurs clients, en plus de leur expertise patrimoniale. Enfin, chaque conseiller en gestion de patrimoine est libre de quitter à tout moment le groupe s'il le désire.

### Quel est l'intérêt pour un cabinet de CGP de s'associer à Anseris ?

Les cabinets qui nous rejoignent ont, tout comme le projet, une vocation entrepreneuriale. Pour eux, l'intérêt d'un groupe comme Anseris, est d'avoir accès à des outils négociés à des tarifs préférentiels, et donc *in fine* de voir leur charges fixes revues à la baisse. Les conventions négociées avec les fournisseurs permettent d'augmenter les rémunérations. Les budgets des associés sont mis en commun afin de créer des outils auxquels ils n'auraient pas accès individuellement. Nous avons mis en place une dimension réglementaire avec le cabinet indépendant Marker Management Consulting. Le site internet sera, à terme, le moyen de conduire un certain nombre de clients vers nos cabinets associés. L'idée directrice du groupe est d'être un véritable *business club* pour que les cabinets puissent bénéficier de leurs complémentarités et développer leur chiffre d'affaires de manière significative